



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du cursus
« Traduction - Interprétation »
2014-2015

RAPPORT D'ÉVALUATION

Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF), Institut Cooremans

Comité des experts:

Mme Rita GODYNS, présidente,

M. Hervé CHEVALLEREAU, M. João ESTEVES FERREIRA, M. Yves GAMBIER,

Mme Adriana GORGA, M. David VERHOFSTADT, experts.

3 mars 2015

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2014-2015 à l'évaluation du cursus Traduction – Interprétation. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 27 et 28 novembre 2014 à l'Institut Cooremans de la Haute Ecole Francisco Ferrer. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 23 membres du personnel, 23 étudiants, 6 diplômés et 3 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du nouveau référentiel AEQES en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation².

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2015).

² AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT³

La Haute Ecole Francisco Ferrer, dont le pouvoir organisateur est la Ville de Bruxelles, fait partie du réseau CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné).

Elle regroupe différents instituts qui appartenait tous, lors de la création de la Haute Ecole, à l'enseignement de la Ville de Bruxelles. En 2012 - 2013 la Haute Ecole comptait 3.037 étudiants dans sept catégories, réparties sur cinq implantations. Les catégories Économique, Sociale et de Traduction-Interprétation forment l'Institut Cooremans, situé place Anneessens à Bruxelles.

La catégorie de Traduction et Interprétation comprend, selon le Rapport d'autoévaluation et le site web de la Haute Ecole, le bachelier en traduction et interprétation (1^{er} cycle), le master en traduction (2^e cycle), avec les orientations traduction multidisciplinaire et traduction en milieu judiciaire, et le master en interprétation (2^e cycle). En 2012 – 2013, la catégorie comptait 61 étudiants, soit 2% du total des étudiants (3.099) suivant cette filière, aussi bien en Haute Ecole qu'à l'Université.

A partir de septembre 2015, les étudiants de la catégorie de traduction et interprétation de la HEFF et quelques enseignants (8,3 ETP) de cette catégorie intégreront, en même temps que leurs collègues de l'ISTI, l'Université Libre de Bruxelles, dans une nouvelle faculté qui abritera la communication, la traduction, la philologie et les lettres.

³ Extraits du RAE

Critère 1 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

1.1 Politique de gouvernance de l'établissement

Le système de gouvernance est perçu comme étant très centralisé et hiérarchisé. Les décisions, même mineures (gestion de la mobilité des enseignants par exemple), doivent passer par une chaîne hiérarchique lourde. Le comité considère que cette organisation rend difficile et compliquée la gestion du programme, et ne stimule pas, au contraire, les initiatives individuelles valorisantes.

Recommandation :

Le comité recommande de fixer un cadre de décisions prioritaires à prendre par le pouvoir organisateur ainsi que de suivre le principe de subsidiarité, c.-à-d. de déléguer les responsabilités au niveau le plus adéquat.

Le comité note avec satisfaction les premières mesures de communication prises pour informer les parties prenantes sur l'avenir de la catégorie. Des échanges ont eu lieu entre étudiants et entre enseignants, à leur initiative. Cependant, le comité regrette que plusieurs aspects, dont le transfert administratif et les parcours de carrière des personnels, s'ils ont été abordés dans diverses réunions, ne paraissent pas être suffisamment connus par toutes les personnes concernées.

Recommandation :

Selon le comité, il convient de régler au plus vite les aspects du transfert administratif lors de l'intégration et d'en informer les personnes concernées. Il est nécessaire qu'un plan de carrière des personnels au sein de la nouvelle entité fasse l'objet de discussions et d'accords entre toutes les parties prenantes.

Les étudiants, quoiqu'officiellement représentés dans les conseils, ne sont pas suffisamment investis dans la gouvernance. D'une part ils ne semblent pas assez sensibilisés à l'importance de la représentation étudiante et d'autre part, quand ils s'impliquent, leur voix ne paraît pas prise en compte.

Recommandation :

Le comité recommande de stimuler la participation des étudiants à chaque niveau de gestion de la Haute Ecole, d'être à l'écoute de ces représentants et de soutenir les échanges d'informations entre les représentants des étudiants, les étudiants et la direction.

1.2 Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Malgré la taille restreinte de la catégorie, la démarche qualité n'est pas suffisamment partagée, connue et soutenue par les parties prenantes du programme (étudiants, enseignants, personnels

administratifs). Par conséquent, la culture qualité n'est pas réellement présente et un sentiment de résignation et d'attente s'est installé.

Recommandation :

Le comité encourage l'établissement et la catégorie à ne pas considérer l'exercice d'évaluation comme un événement ponctuel, de l'inscrire dans la durée et de l'articuler au niveau institutionnel.

L'évaluation des enseignements n'est pas liée à un processus structuré de la démarche qualité, les résultats n'étant pas valides au vu du nombre restreint d'étudiants dans la catégorie. L'évaluation se fait donc de façon informelle.

Recommandation :

Le comité souhaite qu'un système transparent et cohérent d'évaluation soit mis en place, qui garantisse la qualité des enseignements et des enseignants, tant dans le domaine pédagogique, dans les aspects professionnalisants que dans la recherche. L'intégration à l'ULB sera sans doute propice à un tel développement.

1.3 Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Le programme n'a pas été révisé depuis la création de la Haute Ecole Francisco Ferrer en 1996. Certaines modifications ont été réalisées en fonction du partenariat (ChAT) avec l'ISTI et l'Institut Marie Haps. Les quelques autres modifications apportées en sont restées à un niveau essentiellement formel.

Le comité s'étonne que les évolutions récentes des métiers de la traduction et de l'interprétation n'aient pas été suffisamment prises en considération.

La très petite taille de la catégorie ne permet pas de récolter des données chiffrées et analysables statistiquement.

Recommandation :

Le comité souhaite que, dans la nouvelle structure, les évolutions récentes des métiers de la traduction et de l'interprétation soient prises en considération et que les programmes soient évalués, pilotés et révisés sur la base de données chiffrées et analysées.

1.4 Information et communication interne

L'ensemble de la communication entre enseignants et étudiants est essentiellement informelle. La communication entre étudiants de différentes années est pratiquement inexistante, ce qui pourrait expliquer le peu de succès du tutorat.

La communication institutionnelle est formalisée. Cependant la communication entre la catégorie et les services centraux ne satisfait pas les personnes concernées.

Les étudiants expriment des craintes face à l'intégration prochaine, craintes essentiellement dues à un manque d'information et de communication.

Recommandation:

L'utilisation des adresses électroniques institutionnelles et de listes de diffusion par année

devrait être encouragée, notamment afin de favoriser la communication entre étudiants d'années différentes et la représentation étudiante.

Critère 2 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

2.1 Appréciation de la pertinence du programme

Aucune actualisation en profondeur du programme n'a eu lieu depuis 1996 et aucun moyen structurel de contact avec le monde professionnel n'a été mis en place pour assurer la pertinence du programme. Lors de sa visite et de sa rencontre avec les différents acteurs (anciens étudiants et représentants des milieux professionnels principalement), le comité n'a pu s'assurer de cette pertinence.

En outre, le comité regrette que le recrutement des enseignants qui 'porte une attention particulière aux diplômés de la HEFF pour favoriser l'identification des étudiants aux enseignants et le partage des valeurs de l'Institution', comme exprimé dans le RAE, semble essentiellement endogène et dès lors risque d'être un frein aux apports extérieurs permettant de renouveler les pratiques et mutualiser les compétences.

Recommandation :

Le comité souhaite que la nouvelle équipe au sein de l'ULB soit particulièrement attentive à mettre en place et/ou renforcer des contacts structurés et formalisés avec les anciens étudiants et le milieu professionnel.

Les outils d'aide à la traduction sont trop peu exploités durant la formation. Ils ne permettent pas de préparer les étudiants à la réalité du monde professionnel. En général, les diplômés ne semblent pas préparés à intégrer le monde professionnel de la traduction et/ou de l'interprétation, comme cela est apparu lors des entretiens aussi bien avec les diplômés qu'avec les représentants des milieux professionnels (cfr. aussi 2.1.).

Par ailleurs, le comité a constaté un manque d'ouverture et de sensibilisation à la recherche. Néanmoins, les quelques efforts individuels constatés, en dépit du contexte peu stimulant, sont appréciables.

Recommandation:

Le comité souhaite que l'intégration permette aux personnels de se former à la recherche ou de la développer dans les divers domaines de la traduction écrite et orale.

En conclusion, le programme est trop peu alimenté par les réalités professionnelles et par la recherche.

2.2 Information et communication externes

Le site web n'est pas actualisé : il contient les grilles horaires de 2013 – 2014 ; il y est noté que les étudiants resteront dans les bâtiments après l'intégration à l'université. Cette intégration serait encore en discussion. Le site contient même des informations erronées : la Haute Ecole apparaît ne pas pouvoir assumer le master avec orientation en milieu judiciaire proposé. La catégorie, qui

souffre depuis des années d'un nombre décroissant d'étudiants, n'a jamais ouvert cette orientation. La catégorie manque en général de visibilité, en particulier dans les réseaux européens.

Recommandation :

Le comité recommande à la Haute Ecole Francisco Ferrer de s'assurer en permanence de la mise à jour sur son site web des décisions prises en matière d'intégration de sa catégorie de traduction-interprétation à l'ULB, et en regard des programmes de formation délivrés.

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

3.1 Les acquis d'apprentissage du programme

Le comité regrette que le travail administratif sur les acquis d'apprentissage ait pris le pas sur la réflexion pédagogique, comme si l'exercice n'était que formel. Cette façon de faire ne permet pas d'articuler les compétences visées par la formation, leur évaluation et les unités d'enseignement qui sont censées assurer le cadre pour former ces compétences.

Recommandation :

Le comité souhaite que la réflexion sur les acquis d'apprentissage gagne en profondeur et s'articule sur les compétences visées par la formation, leur évaluation et les unités d'enseignement.

3.2 Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

La concomitance du stage et du TFE pose aux étudiants des problèmes d'organisation du travail. Les expériences des étudiants et les structures de suivi de ces stages sont trop diverses pour que le comité en tire des conclusions.

Recommandation:

Le comité souhaite que l'organisation et le suivi des stages soient plus structurés et intégrés dans le parcours de formation des étudiants.

Le comité salue l'exercice de préparation au TFE qui consiste en une traduction de 2000 mots, avec des directives explicites en première année du master. Il regrette néanmoins que les thèmes de mémoire se limitent la plupart du temps à la traduction littéraire, peu en adéquation avec l'orientation multidisciplinaire du master en traduction.

Recommandation :

Le comité recommande que les thèmes du TFE soient diversifiés et davantage en accord avec la finalité du master en traduction.

La taille restreinte des groupes est perçue par les étudiants et les enseignants comme un atout. Cependant, le comité d'experts a des doutes quant à son impact sur l'autonomisation des étudiants. De plus, le manque de partage entre pairs entrave le développement des capacités d'autoévaluation des étudiants.

Recommandation :

Le comité recommande que des mesures préparatoires soient prises en vue du changement majeur dans l'encadrement dont les étudiants bénéficieront après l'intégration.

Le séjour Erasmus est apprécié, mais les étudiants soulignent le manque d'informations, de soutien et de destinations appropriées.

Recommandation :

Le comité souhaite que, via la mutualisation des partenariats avec ceux de l'ISTI et de l'ULB, les étudiants bénéficient d'un choix de destinations plus étendu et d'un suivi de l'étudiant plus efficace.

Les activités de recherche présentes ne suffisent pas pour ancrer les programmes dans une dimension universitaire. Le comité n'a pas ressenti de sensibilisation des étudiants à la recherche.

Recommandation :

Le comité encourage le développement de la recherche dans les divers domaines de la traductologie, l'intégration de la recherche dans le programme et les cours et la sensibilisation des étudiants à la recherche.

L'Institut Cooremans, l'Institut libre Marie Haps et l'ISTI organisent conjointement trois langues : l'arabe, le chinois et le turc. La politique de gestion des échanges pour la langue arabe, après l'intégration de l'institut Cooremans et de l'ISTI au sein de l'ULB, n'est pas encore réglée.

Recommandation :

Le comité recommande vivement d'améliorer la gestion et la communication pour les langues organisées conjointement (ChAT : chinois, arabe et turc).

3.4 Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Le comité apprécie la mise en place des « contrats didactiques ».

Recommandation :

Le comité souhaite que ce contrat, engageant les deux parties, soit maintenu et recommande qu'il soit exploité à des fins pédagogiques.

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Ressources humaines

Les étudiants apprécient la disponibilité et l'implication des enseignants. Le comité apprécie que les enseignants aient eu le choix de leur avenir professionnel, en accompagnant l'intégration au sein de l'université ou en rejoignant un autre programme de la haute école. Les enseignants concernés ignorent cependant les possibilités de carrière après l'intégration à l'université.

Recommandation :

Le comité recommande que les pouvoirs organisateurs impliqués dans l'intégration définissent les parcours de carrière à l'université et en informent les personnels, tout en consultant les parties prenantes.

La formation continue, lorsqu'elle existe, n'est pas suivie par les personnels concernés.

Recommandation :

La formation des enseignants aux outils d'aide à la traduction et à l'utilisation de la plateforme pédagogique devrait être proposée de façon structurée et obligatoire.

La procédure actuelle de recrutement du personnel enseignant dans la haute école n'est pas adéquate. Les critères ne sont ni définis, ni explicites. Aucun comité indépendant n'est impliqué dans la sélection des candidats. Il n'y a pas d'entretien devant une commission de sélection ni d'exposé pédagogique avant la sélection. Le critère d'excellence n'est pas garanti.

Recommandation :

Le comité encourage vivement à revoir l'ensemble du processus de recrutement.

4.2 Ressources matérielles

Le bâtiment historique est attrayant.

La quantité des ressources matérielles est en adéquation avec le nombre d'étudiants. En revanche, en raison de son éloignement géographique et du manque de ressources disponibles, la bibliothèque est insuffisamment utilisée. Les salles d'interprétation et les laboratoires de langues conviennent aux besoins.

Recommandation:

Les étudiants et les enseignants qui passent à l'ULB rejoindront les bâtiments et locaux de

l'ISTI. Le comité souhaite que le pouvoir organisateur concerné s'implique dans l'agrandissement et l'entretien de ses bâtiments.

4.3 Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Les services sociaux semblent adéquats par rapport aux besoins des étudiants.

Le comité a constaté une divergence de perception quant à la qualité du suivi proposé par le bureau des relations internationales. Ainsi certains étudiants disent avoir des informations, mais pas d'accompagnement. La bourse est donnée après le séjour. Dans les destinations pour l'arabe, il n'y a pas d'aide de la part du BRI, ni au niveau des choix de cours, ni de l'organisation sur place.

L'établissement prend en compte les nécessités des personnes à besoins spécifiques mais doit composer avec les contraintes liées au caractère historique du bâtiment.

Le service AILES, pourtant intégré au programme de première année du bachelier, n'est pas suffisamment connu des étudiants. Son impact n'est pas mesuré, mais il ne semble pas pouvoir remédier au problème de la non-maîtrise du français, en particulier de l'écrit, d'un certain nombre d'étudiants.

4.4 Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

Certaines données ne sont pas collectées systématiquement, comme le suivi des diplômés, et celles que la haute école collecte ne sont pas mises au service du pilotage du programme, comme le taux de réussite ou le nombre d'abandons.

Le nombre restreint d'étudiants ne permet pas l'exploitation statistiquement pertinente des données obtenues. Cependant la collecte systématique des données nécessaires au pilotage du programme pourrait se faire par exemple par des entretiens structurés et comparables d'année en année.

Recommandation :

Le comité recommande de mettre en place des outils adéquats pour le pilotage du programme, comme des entretiens structurés avec les étudiants, lorsque la taille des groupes ne permet pas une exploitation statistique.

Critère 5 :

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS

Le comité a pris connaissance du rapport d'autoévaluation et reconnaît la charge de travail qu'il implique.

Il s'étonne que plusieurs points du rapport ne correspondent pas à ce qu'il a constaté lors de sa visite, tels que l'offre d'une option de traduction en milieu judiciaire et d'une option d'interprétation de liaison, ou encore l'impact direct de la recherche sur les activités d'apprentissage, les méthodes d'évaluation et l'actualisation des programmes d'enseignement.

Ni les documents mis à disposition, ni les entretiens lors de la visite n'ont permis de corroborer l'affirmation selon laquelle les programmes de la formation sont ancrés dans la réalité socioprofessionnelle.

La composition de certains groupes, tels les représentants des milieux professionnels, avec lesquels le comité s'est entretenu, n'était pas représentative. Ces représentants n'étaient ni employeurs de diplômés, ni maîtres de stage d'étudiants de l'Institut Cooremans.

Lors de sa visite ou de la lecture du rapport d'autoévaluation, le comité n'a pas retrouvé de réflexions critiques sur le déclin des effectifs étudiants qui, selon les personnels, a commencé il y a quinze ans.

Dans l'analyse SWOT, les opportunités et les menaces de l'intégration à l'ULB ne sont pas développées. Le plan d'action et de suivi n'est pas construit en fonction de l'intégration.

CONCLUSION

La catégorie Traduction et Interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer est entrée, il y a déjà plus d'une décennie, dans une spirale de déclin des effectifs d'étudiants.

De plus, la perspective de l'intégration a été un frein au dynamisme aussi bien au niveau de la gestion que des enseignements.

En conséquence, le défi posé par la diminution constante du nombre d'étudiants n'a pas été relevé et aucune mesure n'a été prise pour limiter ce phénomène.

Les conséquences de ce déficit quantitatif du nombre d'étudiants sont nombreuses et importantes pour la qualité du programme.

Au vu de l'analyse effectuée, le comité juge que l'intégration à l'Université libre de Bruxelles des deux instituts ISTI et Cooremans en une seule entité, est une réelle opportunité à saisir pour les enseignants et les étudiants.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">⇒ Equipe pédagogique disponible⇒ Formation de traduction en langue arabe⇒ Bonne formation en langues étrangères⇒ Contacts et distribution des tâches entre enseignants de Cooremans et d'ISTI en vue de la fusion⇒ Complémentarité des expertises entre les enseignants des deux institutions	<ul style="list-style-type: none">⇒ Nombre très restreint d'étudiants⇒ Nombre limité d'enseignants⇒ Qualité de la formation en traduction et interprétation dont l'excellence n'est pas garantie en raison de la très petite taille de la catégorie, de la politique de recrutement des personnels enseignants trop peu ouverte et de la formation continue peu structurée et peu suivie

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">⇒ L'intégration à l'université permettra aux étudiants de jouir d'une formation qui réponde aux critères de qualité exigés.⇒ L'intégration à l'université permettra aux enseignants de s'investir totalement dans un enseignement qui vise l'excellence.	<ul style="list-style-type: none">⇒ Le futur pouvoir organisateur devra veiller à conserver, voire développer, l'aspect professionnalisant de la formation, tout en développant et stimulant la recherche.

Récapitulatif des recommandations

- ⇒ *Le comité recommande de fixer un cadre de décisions prioritaires à prendre par le pouvoir organisateur et de suivre le principe de subsidiarité, c.-à-d. de déléguer les responsabilités au niveau le plus adéquat.*
- ⇒ *Selon le comité, il convient de régler au plus vite les aspects du transfert administratif lors de l'intégration et d'en informer les personnes concernées. Il est nécessaire qu'un plan de carrière des personnels au sein de la nouvelle entité fasse l'objet de discussions et d'accords entre toutes les parties prenantes.*
- ⇒ *Le comité recommande de stimuler la participation des étudiants à chaque niveau de gestion de la Haute Ecole, d'être à l'écoute de ces représentants et de soutenir les échanges d'information entre les représentants des étudiants, les étudiants et la direction.*
- ⇒ *Le comité encourage l'établissement et la catégorie à ne pas considérer l'exercice d'évaluation du programme et de la gouvernance comme un événement ponctuel, de l'inscrire dans la durée et de l'articuler au niveau institutionnel.*
- ⇒ *Le comité souhaite qu'un système transparent et cohérent d'évaluation soit mis en place qui garantisse la qualité des enseignements et des enseignants, tant dans le domaine pédagogique, dans les aspects professionnalisants que dans la recherche. La fusion avec l'ISTI et l'intégration à l'ULB seront sans doute propices à un tel développement.*
- ⇒ *Le comité souhaite que, dans la nouvelle structure, les évolutions récentes des métiers de la traduction et de l'interprétation soient prises en considération et que les programmes soient évalués, pilotés et révisés sur la base de données chiffrées et analysées.*
- ⇒ *L'utilisation des adresses électroniques institutionnelles et de listes de diffusion par année devrait être encouragée, notamment afin de favoriser la communication entre étudiants d'années différentes et la représentation étudiante.*
- ⇒ *Le comité souhaite que la nouvelle équipe au sein de l'ULB soit particulièrement attentive à mettre en place et/ou renforcer des contacts structurés et formalisés avec les anciens étudiants et le milieu professionnel.*
- ⇒ *Le comité souhaite que l'intégration permette aux personnels de se former à la recherche ou de la développer dans les divers domaines de la traduction écrite et orale.*
- ⇒ *Le comité recommande à la Haute Ecole Francisco Ferrer de s'assurer en permanence de la mise à jour sur son site web des décisions prises en matière de fusion avec l'Institut Supérieur de Traduction et d'Interprétation (ISTI) et d'intégration avec l'ULB, et des programmes de formation délivrés.*
- ⇒ *Le comité souhaite que la réflexion sur les acquis d'apprentissage gagne en profondeur et s'articule sur les compétences visées par la formation, leur évaluation et les unités d'enseignement.*
- ⇒ *Le comité souhaite que l'organisation et le suivi des stages soient plus structurés et intégrés dans le parcours de formation des étudiants.*
- ⇒ *Le comité recommande que les thèmes du TFE soient diversifiés et davantage en accord avec la finalité du master en traduction.*
- ⇒ *Le comité recommande que des mesures préparatoires soient prises en vue du changement majeur dans l'encadrement dont les étudiants bénéficieront après l'intégration.*
- ⇒ *Le comité souhaite que par la fusion avec l'ISTI et l'intégration à l'ULB, les étudiants bénéficient d'un choix de destinations plus étendu et d'un suivi de l'étudiant plus efficace.*
- ⇒ *Le comité encourage le développement de la recherche dans les divers domaines de la traductologie, l'intégration de la recherche dans le programme et les cours et la sensibilisation des étudiants à la recherche.*
- ⇒ *Le comité recommande vivement d'améliorer la gestion et la communication pour les*

langues organisées conjointement (ChAT : chinois, arabe et turc).

- ⇒ *Le comité souhaite que ce contrat, engageant les deux parties, soit maintenu et recommande qu'il soit exploité à des fins pédagogiques.*
- ⇒ *Le comité recommande que les pouvoirs organisateurs impliqués dans l'intégration définissent les parcours de carrière à l'université et en informent les personnels, tout en consultant les parties prenantes.*
- ⇒ *La formation des enseignants aux outils d'aide à la traduction et à l'utilisation de la plateforme pédagogique devrait être proposée de façon structurée et obligatoire.*
- ⇒ *Le comité encourage vivement à revoir l'ensemble du processus de recrutement.*
- ⇒ *Les étudiants et les enseignants qui passent à l'ULB rejoindront les bâtiments et locaux de l'ISTI. Le comité souhaite que le nouveau pouvoir organisateur s'implique dans l'agrandissement et l'entretien des bâtiments ISTI.*
- ⇒ *Le comité recommande de mettre en place des outils adéquats pour le pilotage du programme, comme des entretiens structurés avec les étudiants, lorsque la taille des groupes ne permet pas une exploitation statistique.*



Evaluation du cursus
Traduction - Interprétation
2014-2015

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
dont dépend le département

Renaud LORIDAN
Directeur des catégories
Economique, Traduction &
Interprétation

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Blairon
BLAIRON Patrice
Minne
Pascal MINNE

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.